



25 ans après Eos Credirec me harcèle

Par **zaza1065**, le **26/03/2013 à 12:28**

Bonjour

je reçois depuis quelques temps des appels de EOS, qui me réclame une dette qui serait de 1989, cette société ne peut ou ne veut pas me fournir le moindre documents prouvant une action en justice contre moi, je leur ai dit qu'ils n'auraient rien ils menacent de procédure, j'ai reçu le mois dernier un courrier simple venant soit disant d'un huissier je l'ai mis à la poubelle, ils m'ont encore appelé la semaine dernière, me demandant si je trouvais normal de devoir de l'argent et de ne pas rembourser, je leur ai répondu que cela ne me posait aucun problème à partir du moment où ils se réveillaient 25 ans trop tard, et qu'ils ne voulaient pas justifier leur demande et me faire parvenir les Injonction de Payé ou autres documents.

suis je dans mon droit ?

merci de vos réponses

Par **nohky**, le **26/03/2013 à 14:50**

C'est à eux de vous fournir la preuve de votre dette et éventuellement la décision de justice.

Il y a fort à parier que votre dette, si elle est réelle, est prescrite de toute façon, et dans ce cas là vous êtes dans votre droit en refusant de payer.

FP

Par **zaza1065**, le **26/03/2013 à 16:41**

Merci beaucoup ils m'ont dit n'avoir que le contrat signé et rien d'autre apparemment ils auraient racheter le contrat se qui me pose question c'est que je ne suis que co-emprunteur, pourquoi ne pas voir d'abord avec l'autre personne d'abord ? je pense que c'est moi qu'ils ont trouver en premier s'ils me rappel que dois-je dire ?
a bientôt